

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un ponton d'amarrage à Andance

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune d'Andance

Nom, prénom et qualité de la personne Alain DELALEUF, maire
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 2 1 0 7 0 0 0 9 2 0 0 0 1 3 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9.d Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales pour la construction d'une zone de mouillage ou d'équipements légers	Création d'un ponton d'amarrage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste à la création d'un ponton d'amarrage en rive droite sur le quai Bernard Clavel, au PK 69, à proximité de la halte fluviale et de la rampe d'accès de mise à l'eau sur la commune d'Andance.

Le projet envisagé consiste à créer :

- Un ponton flottant de longueur de 35m et largeur de 2.50m avec un franc bord de 38 cm
- Le battage de 2 pieux Ø600 d'une hauteur de 18m
- L'accès au ponton se fera par la mise en place d'une passerelle en angle et ancré au quai, d'une longueur de 12m et largeur de passage utile de 1.40m. L'accès au ponton sera fermé par un portillon en haut de la passerelle
- La mise en place d'un déflecteur en bout du ponton afin de repousser les embâcles
- La réalisation d'une rampe en béton sur la berge (en place de la rampe béton existante) pour accéder à la passerelle depuis la rampe de mise à l'eau.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont :

- la sécurisation de la rampe de mise à l'eau existante
- d'assurer un accès flottant pouvant être disponible en cas de crue
- de permettre un accès facilité à cette halte fluviale
- de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprendra la réalisation d'un chantier classique de ce type :

- battage de pieux
- implantation du ponton
- flux d'engins liés aux apports de fournitures

Ce projet ne nécessite pas de phase de terrassements et n'aura pas d'incidences sur les berges.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra l'amarrage de 7 bateaux de longueur inférieure à 5m.

il pourra être utilisé pour les pêcheurs, les plaisanciers, les canoë-kayak, les joutes, et autres, mais aussi comme éventuelle scène de spectacle en plein air.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubriques 3.1.5.0 et 3.1.2.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du ponton flottant	35 m
Largeur du ponton flottant	2,50m
Taille de la passerelle piétonne d'accès (longueur et largeur)	12 m sur 1,40m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Andance
Quai Bernard Clavel
07340 ANDANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 80' 02" 64 Lat. 45° 23' 97" 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans la ZNIEFF de type II : Corniche du Rhône et ensemble des Vallons Rhodaniens de Saint-Pierre-de-Boeuf à Tournon. Par ailleurs, il est localisé à proximité de deux ZNIEFF de type I : - Colline du Châtelet – à une distance d'environ 250 m au Nord-Ouest du projet - Butte du Disard à Andancette – à une distance d'environ 900 m à l'Est du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'état dans le département de l'Ardèche 2019-2023 (Approuvé le 9 juillet 2019) sur la D86 et la D82.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est localisé dans le périmètre d'un monument historique inscrit (Eglise Notre-Dame). Ce site est localisé dans le tissu urbain du centre-ville. Le projet n'a pas d'incidences en lien avec ce monument inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux zones humides sont référencées à proximité : - Cueil – Code hydrographique : 07CRENmt0049 – Situé à une distance d'environ 60 m au Sud du projet - Les Rioux – Code hydrographique : 07CESAME0001 – Situé à une distance d'environ 650 m à l'Ouest du projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Andance et la zone de projet sont réglementées par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), prescrit par arrêté préfectoral du 16 juillet 2010 et approuvé le 28 février 2013. Le projet est concerné par le règlement de la zone Rouge de ce PPRi. Le projet est compatible avec ce règlement.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à une distance d'environ 250 m au Nord-Ouest du projet au niveau de la colline du Chatelet : Affluents rive droite du Rhône – FR8201663
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau ponton aura un impact faible sur le lit mineur par la mise en place des pieux de fixation, et aura aussi un impact durant la phase chantier. Des mesures de prévention seront mises en place afin de limiter les incidences des travaux sur le cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet préserve la berge existante et la végétation en place. Les périodes de chantier respecteront le cycle de vie des espèces. (Stratégie ERC en annexe). Les ZNIEFF de type 1 à proximité sont remarquable pour l'habitat apporté à la faune et la flore. Il s'agit de milieux terrestres, alors que le projet correspond à un aménagement aquatique sur le Rhône. Compte tenu de l'éloignement de ces sites (Cf. Paragraphe 4.1.1), la zone d'étude ne recèle pas du même type de milieux et n'entretient pas de relation fonctionnelle avec ces derniers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 à proximité est caractérisée par la directive « Habitat ». Il s'agit d'un milieu terrestre, alors que le projet correspond à un aménagement aquatique sur le Rhône. La zone d'étude ne recèle pas du même type de milieux et n'entretient pas de relation fonctionnelle avec ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide située à l'aval du projet est remarquable par sa ripisylve contribue au maintien des berges et joue un rôle sur l'écoulement des crues. Le projet n'aura aucun impact sur cette ripisylve et n'impactera pas les berges.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement des pieux seront mis en place dans le lit mineur du Rhône.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, il a été mis en évidence les incidences de cet aménagement par rapport à la crue centennale. Globalement, la réalisation du ponton aura un impact ponctuel sur l'emprise de la zone inondable maximal de 4 mm ce qui est négligeable. le projet est compatible avec le règlement du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales incidences sont liés à la phase travaux sur la qualité des eaux du Rhône avec le risque de rejet de matières en suspension d'origine minérale (poussières, gravats,...) et les éventuelles pollutions de la phase chantier (stockage d'engins et de carburants avec risque de pollution accidentelle). Des mesures préventives seront mises en place durant la phase chantier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la valorisation de la rampe de mise à l'eau existante et la sécurisation de son usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement, réduction, compensation et d'intégration environnementales envisagées par le projet sont :

- battage des pieux depuis une barge ce qui permet de limiter les travaux depuis la berge
- Mise en place des moyens de protection contre la pollution due aux chantiers (filtration, collecte des eaux de chantier, etc.). Les engins travailleront depuis les quais (déjà imperméabilisés) pour la pose du ponton et de ces passerelles.
- Choix de la période de travaux en période de basse eau
- mesure de protection des berges - absence d'incidences sur les berges naturelles
- Remise en état des lieux (déchets, accès, ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé, avec les nuisances associés (trafic, nuisances sonores, halo lumineux urbain,...).

Le projet prévoit la création d'un ponton d'amarrage de 7 bateaux maximum et n'induit donc pas de modifications significatives par rapport à la cale de mise à l'eau actuelle.

Les enjeux principaux sont liés aux milieux aquatiques (préservation de la qualité de l'eau durant la phase chantier). Le projet préserve l'intégration des berges et n'aura ainsi pas d'incidences sur les milieux naturels.

A ce titre, le présent dossier ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- note de précision sur la stratégie ERC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ANDANCE

le. 29 août 2019

Signature

Le Maire
Alain DELALEUF

